



# Politique de prévention du travail forcé des fournisseurs

Chaîne d'approvisionnement : approvisionnement mondial



# Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les fournisseurs et fournisseurs sous-traitants de produits et services de Cummins. Aux fins du présent document, Cummins désigne et inclut Cummins Inc., ses sociétés affiliées, y compris, sans s'y limiter, ses coentreprises, filiales et distributeurs.

## Politique

Cummins Inc. est une société internationale qui respecte depuis longtemps les droits de l'Homme pour chaque personne. Le respect des droits de l'Homme est fondamental pour la pérennité de Cummins, de nos clients et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Cummins s'engage à ce que les personnes soient traitées avec dignité et respect.

Il s'agit d'une politique mondiale qui affecte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs de matières premières. Cette politique doit offrir aux fournisseurs de Cummins et à la chaîne d'approvisionnement de Cummins une compréhension de l'exigence de Cummins selon laquelle tous les fournisseurs se conforment à toutes les lois/réglementations applicables en matière de travail forcé et fournir la documentation, y compris le suivi de la chaîne d'approvisionnement, comme demandé.

Cummins prend les questions liées au travail forcé et au travail des enfants très au sérieux et est membre du Pacte mondial des Nations Unies. Cummins effectue une diligence raisonnable conforme aux principes internationaux concernant les droits de l'Homme relatifs au travail forcé et au travail des enfants, tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

### 1. Cummins interdit toute forme de travail forcé et de travail des enfants.

Toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants seront ci-après collectivement désignées comme « **travail forcé** » et comprennent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- [Les menaces d'usage de la force ou de sanctions](#)
- Le travail carcéral
- L'engagisme
- [La servitude pour dettes](#)
- Les travaux pour l'armée
- L'esclavage
- Toute forme de trafic d'êtres humains

### 2. Cummins ne tolère aucune forme de travail forcé et exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations internationales applicables.

Ces lois comprennent, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- États-Unis [Loi contre le travail forcé des Ouïghours](#) (UFLPA, Uyghur Forced Labor Prevention Act)
- États-Unis [Liste des entités de l'UFLPA](#)
- États-Unis [Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement](#)
- Royaume-Uni [Loi de 2015 sur l'esclavage moderne](#) (The Modern Slavery Act 2015)
- Allemagne [Loi sur les chaînes d'approvisionnement](#) (Lieferkettengesetz)

- Norvège [Loi norvégienne sur la transparence](#) (Åpenhetsloven)
- France Loi sur le devoir de vigilance
- Australie Loi de 2018 sur l'esclavage moderne (The Modern Slavery Act 2018)

### **3. Cummins fera le nécessaire pour s'assurer que nos fournisseurs et nos partenaires adoptent des mesures adaptées pour atténuer les risques de travail forcé.**

Cummins s'engage à assurer la transparence de la chaîne d'approvisionnement et la diligence raisonnable.

Les lois et réglementations mondiales exigent que Cummins fasse preuve d'une transparence totale sur ses chaînes de valeur, des matières premières aux produits finis. Cummins exige de ses partenaires d'approvisionnement qu'ils fassent preuve d'une transparence et d'un suivi complets de la chaîne d'approvisionnement sur demande, afin d'inclure toutes les informations relatives aux sous-traitants.

Cummins exige des fournisseurs qu'ils certifient leur conformité au Code de conduite des fournisseurs de Cummins et aux lois et réglementations mondiales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la liste ci-dessous :

- [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#)
- [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#)
- [Pacte mondial des Nations Unies](#)
- [Département américain du travail : liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé](#)
- [Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#)
- [Déclaration de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)
- [Code de conduite des fournisseurs de Cummins](#)
- [Transparence des chaînes d'approvisionnement Cummins](#)
- [Déclaration sur les droits de l'Homme de Cummins](#)
- [Portail des fournisseurs de Cummins](#)
- [Liste de contrôle des exigences de suivi de la chaîne d'approvisionnement pour la mainlevée des expéditions](#)
- [Politiques supplémentaires de Cummins \(connexion du fournisseur requise\)](#)

## **Violation et enquêtes**

Cummins enquêtera sur toute indication qu'un fournisseur se livre à des activités de travail forcé ou ne respecte pas la présente politique. Cummins suspendra toute nouvelle activité avec les fournisseurs au cours d'une enquête. En outre, Cummins exigera de tout fournisseur faisant l'objet d'une enquête qu'il fournisse un suivi de la chaîne d'approvisionnement des pièces au fournisseur de matières premières pour toutes les pièces ou tous les produits actuels. Ce lien vers la [liste de contrôle des exigences de suivi de la chaîne d'approvisionnement](#) indique la documentation requise.

La non fourniture de cette cartographie de la chaîne d'approvisionnement ou une violation de la présente politique entraînera la perte d'activité, la résiliation d'un contrat et/ou la révocation en tant que fournisseur de Cummins.

## Contact pour plus d'informations

Pour toute question ou préoccupation concernant la présente politique ou pour signaler d'éventuelles violations, les fournisseurs peuvent demander de l'aide en contactant leur contact d'approvisionnement Cummins ou en envoyant un e-mail à [ethicsandcompliance@cummins.com](mailto:ethicsandcompliance@cummins.com) ou [legal.fonction@cummins.com](mailto:legal.fonction@cummins.com).

**Pour toute question ou préoccupation concernant la présente politique ou pour signaler d'éventuelles violations, les employés peuvent demander de l'aide en contactant :**

- [Le Service juridique de Cummins](#)
- [L'Équipe éthique et conformité](#)
- [Les Ressources humaines](#)
- [Ethics.cummins.com](http://Ethics.cummins.com)

**Vous pouvez signaler en externe les problèmes de traite d'êtres humains à des ressources qui ne sont pas gérées par Cummins.**

Si vous pensez être en possession d'informations sur une situation de traite potentielle ou si vous souhaitez demander des informations, vous pouvez contacter :

1. Le Centre national des ressources sur la traite des personnes (NHTRC, National Human Trafficking Resource Center) via
  - a. La ligne d'assistance téléphonique sans frais au 1-888-373-7888, ou
  - b. En ligne, au moyen d'un [formulaire de signalement](#) anonyme
2. Global Human Trafficking via
  - a. La ligne d'assistance téléphonique gratuite au 1-844-888-FREE ou
  - b. E-mail à l'adresse [help@befree.org](mailto:help@befree.org)

<b>Date de version initiale</b> 31 mai 2023	<b>Dernière mise à jour</b> 12 juillet 2023	<b>Propriétaire</b> Centre d'Excellence (CoE) des approvisionnements et approvisionnements numériques	<b>Fonction responsable</b> Approvisionnement mondial
--	--	---	---